

Ville de

Cookshire-Eaton



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE 25-DM-05

615 rue Principale (Cookshire)

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux contribuables de la Ville de Cookshire-Eaton par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite ville :

QU'il y aura séance du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton le 10 novembre 2025 à compter de 19 h 30 à la salle du conseil située au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton;

QU'au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 25-DM-05

Identification du site concerné : Immeuble situé au 615 rue Principale, dans le périmètre urbain de Cookshire, dans la zone Re-133*.

Nature et effet : Le propriétaire désir obtenir une dérogation mineure au règlement de zonage 286-2021 afin de pouvoir construire un abri d'auto permanent en cours avant.

Cette demande entraîne les éléments dérogatoires suivant :

- 1) Dérogation à l'article 6.2 du règlement de zonage 286-2021, soit l'interdiction d'implanter un bâtiment complémentaire en cours avant.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donnée à Cookshire-Eaton, en ce 24 octobre 2025.

Le Directeur général par intérim
Jean-Charles-Bellemare